



SECRÉTARIAT NATIONAL

FONDS NATIONAL DE DÉMARRAGE DE LA RECHERCHE CONSORTIUM NATIONAL DE FORMATION EN SANTÉ

Appel de propositions 2009-2010

Cet appel d'offre souligne le lancement du nouveau fonds national de démarrage de la recherche du CNFS destiné aux collèges et universités désirant se doter d'une capacité de recherche. Ce fonds sera disponible à tous les ans à partir du 1^{er} avril 2009 jusqu'en 2013.

1. Objectifs du fonds de démarrage de la recherche

1. Le développement de la capacité de recherche des collèges et universités dont les activités de recherche en santé sont inexistantes ou embryonnaires;
2. le renforcement de la capacité de recherche dans les institutions déjà actives dans ce domaine;
3. le développement de cette capacité par l'entremise de partenariats entre les universités dont la capacité de recherche est établie (transfert d'expertises) et les collèges et universités qui cherchent à se doter d'une capacité embryonnaire et grandissante de recherche en santé en français.

2. Fonds disponibles

Pour l'année 2009-2010, le montant disponible est de 200 000 \$. Un montant maximal de 20 000 \$ par proposition sera accordé.

3. Admissibilité

Chaque proposition devra être envoyée au bureau CNFS de votre institution respective qui l'acheminera au Secrétariat national du CNFS. L'ensemble des institutions membres du CNFS¹ est admissible au nouveau Fonds national de démarrage de la recherche CNFS. Les propositions doivent être déposées par les institutions membres du CNFS plutôt que par des individus au sein des institutions.

¹ La Cité collégiale; Campus Saint-Jean; Collège universitaire de Saint-Boniface; Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – Campbellton; Collège Boréal; Université de Moncton; Université Sainte-Anne; Université d'Ottawa, Université Laurentienne; Institut français – Université de Régina; Collège de l'Acadie, Île-du-Prince-Édouard.

Les propositions sont de nature annuelle. Dans certains cas, un financement pour une deuxième année pourrait être accordé moyennant le dépôt d'une deuxième proposition.

Veillez consulter l'Annexe 2 sur les types de projets admissibles.

Note importante : Selon le Rapport du Panel d'experts-conseils approuvé par le conseil d'administration du CNFS en avril 2007, le CNFS s'abstiendra de tout financement de démarrage en recherche médicale. Il en résulte que la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa et le Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick – Entente Québec/Nouveau-Brunswick ne sont pas éligibles au Fonds de démarrage de la recherche.

4. Étude des demandes

Un comité de sélection composé d'un membre du Comité de direction du CNFS et de deux experts en recherche en santé provenant de milieux autres que les institutions du CNFS évaluera les propositions.

Les décisions concernant l'octroi des fonds seront communiquées à la mi-mars 2009.

5. Critères d'évaluation des demandes

Les demandes au Fonds national de démarrage de recherche devront s'inspirer du cadre de référence en recherche du CNFS (Annexe 1) qui privilégie trois grandes thématiques ainsi qu'une perspective inclusive où chercheurs, étudiants, intervenants et communautés peuvent approfondir ensemble leur compréhension de la santé des communautés francophones en situation minoritaire.

Les critères suivants s'appliquent :

- **contribution au développement de la capacité de recherche;**
- **pertinence avec les grandes thématiques de recherche (cadre de référence en recherche);**
- **cohérence des objectifs et des résultats à atteindre avec les trois (3) objectifs du Fonds de démarrage de la recherche;**
- **faisabilité du projet (réalisme du budget et de l'échéancier);**
- **qualité de la proposition;**
- **mise en commun d'expertises diverses favorisant la collaboration entre chercheurs de différentes disciplines et étudiants, ainsi qu'avec des praticiens du terrain (intervention, planification, décision, réseaux de santé, clinique de santé communautaire, hôpitaux, etc.);**
- **inclusion d'un ou des étudiants de 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle;**
- **partenariat avec la communauté.**
-

6. Dépenses admissibles et états financiers

Le budget devra être préparé en tenant compte des dépenses admissibles définies par Santé Canada.

Veillez consulter les Annexes 3 et 4 concernant le budget de votre proposition. Chaque institution bénéficiaire devra déposer des états financiers semestriels, accompagnés de toutes les pièces justificatives requises et un état financier annuel.

7. Comment présenter une demande

Les demandes doivent être transmises en format électronique et en format papier au bureau du CNFS de votre institution respective au plus tard le 9 janvier 2009.

La proposition doit contenir les éléments suivants :

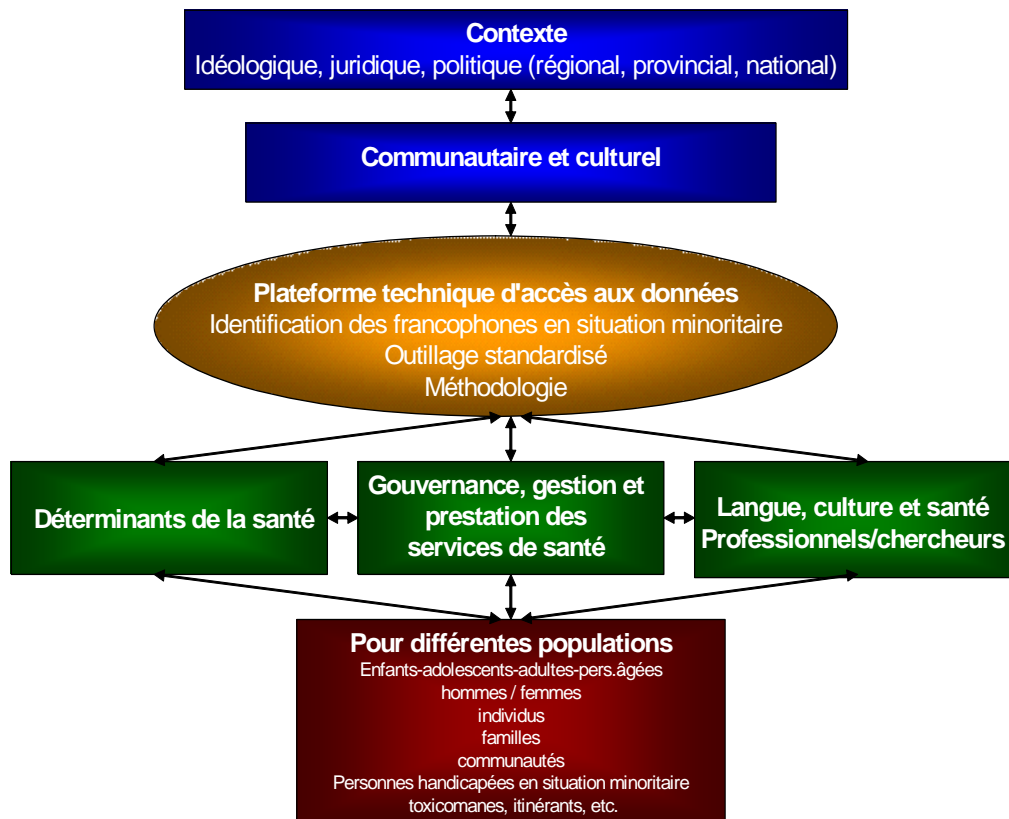
- 1. Le descriptif de la nature du projet, y compris ses objectifs et sa méthodologie;**
- 2. les modalités du partenariat unissant les institutions signataires de la proposition, le cas échéant;**
- 3. l'identification du chef de projet dans chacune des institutions et l'inclusion de son curriculum vitae ainsi que l'identification des autres membres de l'équipe et de leurs rôles respectifs;**
- 4. le plan de travail annuel qui comprend les objectifs annuels, les activités prévues, les résultats attendus, les échéanciers et les personnes ou entités responsables pour chaque activité principale;**
- 5. le budget annuel.**

Sur réception des demandes, les institutions achemineront les propositions au Secrétariat national du CNFS à l'attention de :

**Andrée Parker
Consortium national de formation en santé
Secrétariat national
260, rue Dalhousie, bureau 400
Ottawa (Ontario) K1N 7E4
Téléphone : (613) 244.7837 Sans frais : 1.866.551.2637
Télécopieur : (613) 244.0283
Courriel : aparker@cnfs.net**

ANNEXE 1

Cadre de référence pour la recherche sur la santé des communautés francophones en situation minoritaire



D

DOMAINES DE RECHERCHE PERTINENTS

Afin d'améliorer les connaissances relatives à la santé des communautés francophones en situation minoritaire, la Commission conjointe de recherche sur la santé des francophones en situation minoritaire a retenu comme prioritaires **trois grandes thématiques de recherche pertinentes** qui répondent aux besoins des communautés francophones en situation minoritaire :

- 1) Portraits de santé et déterminants de la santé
- 2) Gouvernance et gestion des services de santé
- 3) Liens entre Langue, Culture et Santé

Les trois thématiques de recherche comportent toutes divers **niveaux d'analyse**. Ils peuvent concerner différents groupes et niveaux :

- Populations
- Systèmes (inclut les organisations, les professionnels et praticiens, les décideurs et gestionnaires)
- Communautés
- Niveaux national, régional, provincial, local
- Individus de **groupes d'âge** tels que : petite enfance, jeunesse, adolescence, adulte et aînés), du **genre** (hommes, femmes, homosexualité), de divers **problèmes de santé** physique (diabète, maladies cardiovasculaires, etc.), mentale (dépression, anxiété, etc.) et psychosociale (itinérance, toxicomanie, déficience intellectuelle, etc.).

APPROCHE ADOPTÉE

En adoptant son cadre de référence en recherche, la Commission conjointe de recherche privilégie une **approche de recherche multidisciplinaire, intersectorielle, interinstitutionnelle et contextuelle** de la problématique. Cette approche met l'accent sur la mise en commun d'expertises, le rapprochement entre chercheurs et acteurs du milieu et correspond à une définition globale de la santé aux principes et valeurs retenus par la Commission.

L'approche privilégiée se veut fédérative, car elle présuppose que les chercheurs universitaires associent à leur projet des acteurs de la communauté (pratique, intervention, clinique, politique, décision, planification, etc.) pour collaborer à l'identification de questions de recherche pertinentes. Ce travail en commun vise à favoriser le partage d'objectifs communs, la démocratisation du processus de recherche, un transfert des connaissances plus rapide et efficace, ainsi qu'une meilleure application des résultats dans la pratique. En d'autres mots, la **recherche appliquée** est hautement favorisée.

Ainsi, la prise en considération des contextes idéologique, juridique, politique, communautaire et culturel, individuel et collectif est souhaitable dans l'analyse afin de mieux comprendre les processus menant ou non à la santé des populations en contribuant à l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire.

ANNEXE 2

FONDS NATIONAL DE DÉMARRAGE DE LA RECHERCHE

TYPES DE PROJETS ADMISSIBLES

Différents types de projets pourraient être financés, dont les suivants, dans la mesure où ils contribuent au développement de la capacité de recherche en santé en français :

- formation des chercheurs;
- recension des écrits;
- développement d'un cadre conceptuel;
- développement d'un cadre conceptuel et/ou d'une méthodologie adaptée au contexte de recherche sur la santé des CFSM;
- soutien méthodologique (statistiques, analyse multiple variée, etc.);
- adaptation d'outils de mesure destinés aux CFSM;
- traduction d'outils de collecte de données;
- élaboration d'une demande de subvention aux organismes qui financent la recherche;
- participation à un atelier de formation dans le cadre d'une demande de subvention de recherche;
- développement d'un projet pilote;
- réalisation d'un petit projet de recherche sur le terrain;
- mentorat (senior aide junior);
- diffusion de résultats de recherches;
 - publication dans une revue arbitrée;
 - publication dans une revue professionnelle;
 - communication dans un colloque ou une conférence de niveau scientifique ou plus appliqué;
 - organisation d'un séminaire, symposium, colloque ou conférence à portée locale ou régionale;
- dégrèvement d'un professeur pour faire de la recherche.

ANNEXE 3

Fonds national de démarrage de la recherche CNFS

BUDGET DÉTAILLÉ DU PROJET

L'Annexe 3 définit les dépenses admissibles au Fonds de démarrage à la recherche du CNFS. Les dépenses admissibles correspondent aux lignes directrices de Santé Canada pour les projets recevant des fonds de contribution de ce ministère. Le budget doit être établi en fonction de l'exercice financier du gouvernement du Canada, soit du 1^{er} avril au 31 mars.

Le budget fait partie intégrante de votre proposition et il est soigneusement étudié par le comité de sélection. Veuillez compléter le Budget détaillé à l'Annexe 4 en fonction des activités et de l'échéancier du projet.

Les catégories budgétaires

REMARQUE : Toutes les dépenses admissibles doivent inclure les taxes applicables. La TPS doit être incluse sous tous les postes budgétaires et non comme un poste séparé sous la rubrique « Autres ».

a) Personnel

Vous pouvez inclure, par exemple, le salaire des employés à temps plein et à temps partiel ou des sous-traitants travaillant au projet.

- i) **Employé(e)s à temps plein ou à temps partiel** – Veuillez inscrire que les données relatives aux employés affectés au projet qui reçoivent un salaire fixe. Il existe une section distincte dans ce poste pour les sous-traitants.

- ii) **Sous-traitants** – Inscrivez la nature des services fournis pour le projet (aide temporaire, rédaction, traduction, etc.). Les sous-traitants travaillent à leur compte et n'ont droit à aucun avantage social.

b) Frais de déplacement

Vous devez inscrire sous cette catégorie budgétaire tous les coûts des déplacements servant à réaliser les activités indiquées dans le plan de travail du projet.

- i) Sous **Transport**, indiquez la totalité des coûts liés au kilométrage d'un véhicule de particulier, aux billets d'avion, de train et d'autobus, etc.
- ii) Sous **Frais de séjour**, inscrivez les coûts des repas et de l'hébergement pendant les déplacements.

c) Matériel

- i) Sous **Approvisionnements de bureau**, inscrivez les coûts totaux de la papeterie, des stylos, des enveloppes, etc.
- ii) Sous **Matériel lié au projet**, indiquez tous les frais liés aux vidéocassettes, à la documentation, etc.
- iii) Sous **Impression**, précisez les coûts liés aux travaux effectués **par une imprimerie**.
- iv) Sous **Frais de port**, inscrivez les coûts d'affranchissement, de messagerie, etc.

d) Équipement

- i) Le poste **Équipement de bureau** sert à consigner les coûts de location ou d'achat des ordinateurs, des photocopieurs, des calculatrices, etc., utilisés pour le projet.

<p>REMARQUE : Vous ne pouvez pas réclamer des frais de location pour des ordinateurs que vous possédez déjà. On s'attend à ce que votre contribution en nature au projet comprenne l'utilisation de votre équipement par le personnel affecté au projet. Si le travail pour le projet nécessite une utilisation excessive de l'équipement existant, vous pouvez facturer des frais d'utilisation d'ordinateur au projet (habituellement des frais horaires ou quotidiens) et consigner les heures d'utilisation dans un registre.</p>
--

e) Location et services publics

- i) La **location** comprend le coût de location des locaux **le cas échéant** (se reporter à la note ci-dessous) et le coût des services publics qui sont compris dans le montant du loyer mensuel.

REMARQUE : Vous ne pouvez pas réclamer une location pour des locaux dont vous êtes propriétaires puisque cela fait normalement partie d'une contribution en nature au projet.

f) Autres

Ce poste regroupe toutes les dépenses directement liées au projet qui n'entrent dans aucune des autres sections. Il peut notamment s'agir des frais d'inscription à un séminaire, des frais de tenue de livres et de vérification, des frais bancaires, etc.

REMARQUE : Vous devez indiquer dans le formulaire *Budget détaillé* les recettes provenant d'autres sources ainsi que votre contribution en nature. Ces montants ne doivent cependant pas être calculés dans le coût total du projet. La contribution « en nature » correspond aux biens et services fournis pour le projet, habituellement par l'organisme bénéficiaire, sans qu'il y ait d'échange d'argent. Voici des exemples : l'usage de locaux à bureaux ou de matériel et des services de secrétariat.

ANNEXE 4

**FONDS NATIONAL DE DÉMARRAGE DE LA RECHERCHE
BUDGET DÉTAILLÉ**

TITRE DU PROJET :

.....

Pour la période allant du au

Catégorie	Dépenses	Autres sources de revenu (ne pas inclure dans le montant total du budget)	Contribution en nature (ne pas inclure dans le montant total du budget)	Total
<i>a) Personnel</i>				
i) Employé(e)s à temps plein et/ou à temps partiel				
ii) Sous-traitants				
<i>b) Déplacements</i>				
i) Transport				
ii) Frais de séjour				
<i>c) Matériel</i>				
i) Approvisionnements de bureau				
ii) Matériel lié au projet				
iii) Impression				
iv) Frais de port				
<i>d) Équipement</i>				
i) Équipement de bureau				
<i>e) Location et services publics</i>				
i) Location				
<i>f) Autres</i>				
TOTAL				